



Bruxelles, 9-11 juillet 2007

Document de base
(Version original : anglais)

Table ronde 2
Envois de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net et leur valeur de développement

Session 2.4
Travailler avec la diaspora pour le développement

Coordinateur de la session : Le Gouvernement de la Belgique
Partenaires pour la préparation de la session : Le Gouvernement de l'Inde, le Gouvernement du Mali, le Conseil de l'Europe

Le Gouvernement de la France a apporté sa contribution à ce document de base.
Les questions horizontales ont été abordées en se basant sur les contributions fournies par l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation Internationale de la Migration et le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (Belgique).

Coordinateur pour la "task force": Roméo Matsas

Panel de session :

Président/Modérateur : S.E.M. M.S. Puri, Joint Secretary to the Government of India, Inde

Orateur : M. Igor Haustrate, Directeur Général Adjoint, DG Coopération au Développement, Belgique

Discutant : M. Kaba Sangaré, Conseiller Technique, Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, Mali

Participant : M. Chukwe-Emeka Chikizie, Directeur Exécutif, AFFORD

Rapporteur : Mme. Maria Ochoa-Llido, Directrice du Service des Migrations et des Roms, Conseil de l'Europe

Ce document de base a été préparé par le Gouvernement belge, en collaboration avec la Taskforce mise en place par le gouvernement belge dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). L'unique objectif de ce document est d'informer et de faciliter la discussion de la session 2.4 lors de cette première réunion du FMMD. Il se base sur des sources publiques et n'a pas pour intention d'être exhaustif. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité et ne garantissent pas la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Le document ne reflète pas nécessairement les opinions des organisateurs du FMMD, ni celles des gouvernements ou des organisations qui prennent part aux sessions de table ronde. Etant donné que le FMMD est un processus informel, ce document n'implique aucun engagement de la part des parties qui l'utilisent dans le cadre des discussions du FMMD. Toute reproduction, partielle ou totale, de ce document doit mentionner la source.

1. Introduction

Au début du siècle, les Nations Unies estimaient qu'environ 175 millions de personnes – à peu près 3 % de la population mondiale – vivaient et travaillaient hors de leur pays natal. Avec leurs descendants, qui restent liés au pays d'origine de leurs parents, ils constituent des diasporas ¹.

Les diasporas ont une incidence importante sur les relations entre pays développés et pays en voie de développement. Tant les transferts de fonds (qui dépassent désormais largement l'aide officielle aux pays en voie de développement), que la mobilisation de biens matériels, de savoir-faire et de réseaux au bénéfice des pays d'origine, ont un impact profond sur les conditions de vie des habitants des pays en voie de développement.

Alors que le potentiel de développement des diasporas a suscité une reconnaissance internationale accrue au cours de la dernière décennie, l'attention ne devrait pas porter seulement sur les transferts de fonds, mais aussi sur les autres atouts des diasporas pour le développement. Par conséquent, ce document vise à identifier la manière dont les gouvernements locaux et nationaux des pays de destination et d'origine peuvent instaurer des **partenariats** durables et mutuellement bénéfiques avec les diasporas, dans le but d'augmenter l'impact de leurs activités philanthropiques, commerciales, sociales et autres sur le développement des pays d'origine. Il se penchera aussi sur les **outils** qui devraient être mis à disposition, tant dans les pays d'origines que dans les pays d'accueil, afin d'augmenter l'impact des activités des diasporas sur le développement.

2. Remarques préliminaires

La création des conditions adéquates pour travailler avec les diasporas pour le développement implique de s'accorder préalablement sur certains principes et que toutes les parties concernées prennent en compte certaines réflexions générales.

Tout d'abord, toute collaboration gouvernementale avec la diaspora en vue du développement doit être clairement dissociée des politiques de contrôle de la migration. Par ailleurs, les autorités gouvernementales doivent garder à l'esprit que lorsque l'on accorde des mesures spéciales aux membres des diasporas en vue d'investissements locaux, les populations locales des pays d'origine peuvent interpréter cela comme une invitation à la migration, afin de bénéficier de ces mesures conçues pour les diasporas.

De plus, les diasporas ne sont pas nécessairement orientées sur le développement, et il est important d'identifier les acteurs qui ont une préoccupation directe pour le développement de leur communauté d'origine. Des mesures incitant fortement les organisations de diasporas à entreprendre des activités de développement risquent d'entraîner un engagement opportuniste (voire aventuriste) et superficiel des diasporas, manquant de compétence ou de connaissance suffisante.

Enfin, bien que les diasporas soient potentiellement capables de s'adapter aux cultures et de passer d'une culture à l'autre, elles peuvent contribuer au conservatisme, spécialement en ce qui concerne les questions de genre. En effet, la participation féminine à des projets à l'initiative des diasporas peut être limitée pour des raisons sociales, culturelles et économiques. Les réseaux de diasporas peuvent renforcer les responsabilités et les rôles assignés à chacun des genres des communautés locales et

¹ Aux fins de ce document, nous définissons le terme diaspora comme « Les individus provenant d'un pays, vivant hors de ce pays, indépendamment de leur citoyenneté ou de leur nationalité et qui, de manière individuelle ou collective, contribuent ou pourraient contribuer au développement de ce pays. Les descendants de ces personnes sont aussi inclus dans cette définition ». Cette définition n'a pour seul but que de servir de définition commune pour le travail de la session 2.4. Etant donné que le FMMD est un processus informel non-contraignant, cette définition n'implique aucun engagement de la part des gouvernements et des organisations participant à cette session, ni ne se substitue pas à la terminologie usuelle qu'ils utilisent dans leur pratique régulière. Par ailleurs, en ce qui concerne la première réunion du FMMD, cette définition doit être considérée comme globale et comprise dans le contexte de la migration et du développement.

augmenter le temps que les femmes à leurs actions volontaires pour la communauté. La prise de décision concernant les projets de développement peut aussi comporter des distinctions en fonction du genre. Ainsi, de nombreux projets n'avantagent pas les femmes mais sont orientés sur l'emploi des hommes dans les pays d'origine.

Ces remarques soulignent le fait que la relation entre migration et développement n'est pas automatiquement positive et que par conséquent, les gouvernements doivent créer un environnement adéquat pour obtenir des avantages mutuels. La migration peut avoir des conséquences négatives sur le développement du pays d'origine (par exemple, à travers la fuite des cerveaux), et les diasporas n'ont pas en soi d'influence positive sur le pays d'origine. De plus, si les diasporas ont souvent un impact important et positif sur le développement du pays d'origine, leurs contributions seront d'autant plus importantes si elles sont intégrées aux stratégies de développement des pays d'origine. La reconnaissance de ces éléments est nécessaire à l'élaboration de politiques adéquates visant à augmenter les contributions des diasporas pour le développement du pays d'origine.

3. Attitude et reconnaissance

Travailler avec les diasporas pour le développement est d'abord une question d'attitude. Le fait de reconnaître formellement leur existence et de reconnaître que leur double appartenance peut être enrichissante, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, sont les premières étapes que doivent entreprendre les pays d'origine et les pays d'accueil. Tandis que les pays d'accueil devraient prendre en compte que le fait d'encourager l'intégration socio-économique des diasporas pourrait avoir une incidence positive sur leurs activités de développement, les pays d'origine devraient reconnaître que la participation des diasporas au développement local peut compenser la perte de ressources humaines.

Une telle approche pourrait inciter les pays d'origine et les pays d'accueil à assouplir les règles d'accès à la citoyenneté et à autoriser la double citoyenneté, à faciliter l'acquisition ou le maintien de droits de vote, et à faciliter le mouvement des diasporas (visas à entrées multiples, permis de séjour à long terme, concessions pour l'entrée de diasporas ayant la nationalité du pays d'accueil...). Des solutions alternatives peuvent aussi être recherchées, comme c'est le cas pour la carte OCI (*Overseas Citizens of India*) en Inde, qui octroie toute une série d'avantages aux ressortissants indiens, sans pour autant accorder une double citoyenneté.

Les pays d'origine peuvent renforcer d'avantage le potentiel de développement des diasporas en réunissant des informations sur les ressortissants vivant à l'étranger et en leur permettant d'avoir leur propre représentation dans la politique nationale, via la création de ministères de représentation des diasporas. Les ambassades et les consulats à l'étranger peuvent aussi jouer un rôle actif dans l'établissement d'une relation de confiance avec les diasporas, grâce à des offres de services spécifiques et d'information utiles.

Par l'organisation d'un forum de la diaspora, le gouvernement malien a mis en œuvre une initiative intéressante pour communiquer et bâtir une relation de confiance avec sa diaspora. Lors du premier événement organisé en 2003, les membres de la diaspora ont été invités à discuter avec le gouvernement de la situation existante, des attentes, des mesures à adopter et des priorités. Au cours d'une autre réunion qui se tiendra en 2008, la diaspora du Mali sera invitée à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des divers engagements avant d'entreprendre d'autres échanges avec le gouvernement du Mali.

Le fait de diffuser des images positives de la diaspora contribuant au développement du pays d'origine pourrait réduire les perceptions négatives de l'immigration qui prédominent souvent dans les pays d'accueil. La politique de co-développement du gouvernement français, actuellement définie en tant que « toute activité de coopération au développement, de quelque nature et dans quelque secteur que ce soit, auxquels participent les immigrants vivant en France (quelle que soit le type de participation) », est intéressante car elle met en avant les immigrants comme acteurs du

développement qui établissent des liens entre le pays d'origine et le pays d'accueil, c'est-à-dire comme des ambassadeurs qui facilitent le développement de relations bilatérales.

4. Maximiser l'impact des diasporas sur le développement

A leur propre initiative, les diasporas ont été capables de mobiliser collectivement leur capital financier, humain et social afin de mettre en œuvre des projets de développement qui sont le plus souvent destinés à leurs communautés d'origine. Comment les gouvernements peuvent-ils maximiser les impacts de cette implication des diasporas ?

Coordination et planification : il est important que les pays d'origine intègrent les initiatives de développement des diasporas aux stratégies nationales de planification du développement et de réduction de la pauvreté, tant au niveau national que local. Les politiques de développement des pays d'accueil, ou « stratégies par pays », doivent être alignées sur les stratégies de développement des pays d'origine, mais aussi mettre en évidence les options faites par le gouvernement pour établir la relation entre migration et développement et enfin définir des stratégies à l'égard des diasporas. Plus d'appropriation, d'alignement et de cohérence entre les politiques des différents départements, doivent être accompagnés d'une coopération accrue entre pays donateurs ou pays d'accueil, tout particulièrement pour ceux qui hébergent des diasporas de même origine.

Identification des partenariats : Il est important que les pays d'accueil puissent identifier les organisations de diasporas avec lesquelles ils peuvent collaborer dans le cadre du développement. Comme mentionné plus haut, toutes les organisations de diasporas ne sont pas nécessairement orientées sur le développement et il n'y a aucune raison pour qu'elles le soient. Par conséquent, il est important de commencer par identifier les organisations de diasporas et /ou des représentants de diaspora qui prennent part à des activités de développement ou qui en ont l'intention. En outre, il est nécessaire de reconnaître que les organisations de diasporas sont différentes du point de vue des objectifs, de la taille, de la capacité et de l'expérience, et que différentes catégories d'organisations de diasporas ont donc besoin de partenariats différents. Alors qu'il pourrait, par exemple, y avoir des consultations avec des membres de diasporas expérimentés lors de la rédaction de stratégies de développement visant leurs pays d'origine, ou une possibilité de les considérer comme des experts consultants, d'autres organisations de diasporas auraient davantage besoin d'un renforcement de leurs capacités, de possibilités de mises en réseau ou d'un soutien organisationnel (en commençant par l'accès à la création d'associations, ainsi que la possibilité d'acquérir un statut d'ONG). Enfin, lorsqu'il s'agit d'organisations de diasporas, les gouvernements devraient appliquer un critère d'efficacité, comme ils le font généralement pour d'autres acteurs de la société civile, tandis que la représentativité ne devrait pas constituer un critère-clé.

Les organisations de diasporas qui ont la capacité de réaliser des projets de développement devraient aussi avoir accès aux fonds de développement, comme pour d'autres acteurs non-professionnels agissant pour le développement et provenant de la société civile. Dans ce domaine, l'expérience désormais familière des fonds de contrepartie (selon lesquels les gouvernements ou les organisations de développement doublent ou triplent les fonds recueillis par une organisation de diasporas pour un projet de développement) devrait être examinée de plus près, afin de tirer les leçons de leurs succès et de leurs échecs, et d'évaluer dans quelle mesure ils pourraient être reproduits ou étendus.

Cette identification et ce dialogue avec les diasporas sont facilités par l'existence de réseaux de diasporas, ou de plates-formes de diasporas, qui peuvent aussi jouer un rôle important pour le dialogue entre les diasporas et pour le renforcement des capacités. Alors que les gouvernements ont la possibilité de faciliter ce processus, ils ne devraient pas l'initier, afin d'éviter le risque d'avoir un interlocuteur qui ne dispose pas de la force nécessaire ou la reconnaissance de ses pairs.

Les femmes et le (co-) développement : Alors que les femmes de la diaspora peuvent jouer un rôle important dans le développement, ce potentiel est souvent réduit lorsqu'elles sont marginalisées et victimes de discriminations dans les organisations de diasporas. Cela a incité les femmes à créer leurs propres associations dédiées aux besoins et aux priorités propres aux femmes.

Les initiatives visant à renforcer le potentiel de développement des diasporas devraient donc prendre en compte les rôles assignés à chacun des genres au sein des associations, ainsi que les stratégies et les attentes spécifiques des membres. Par exemple, les pays de destination peuvent garantir la liberté d'association, encourager la formation d'associations de migrants, et fournir une protection juridique et sociale pour les catégories d'emplois vulnérables où les femmes sont très présentes. Les pays d'origine peuvent s'assurer que les femmes sont en mesure de maintenir des liens plus forts avec les communautés d'origine via la technologie, la presse écrite et électronique et Internet, en utilisant ces moyens pour fournir des informations concernant les possibilités d'investissement et les projets de développement. Le fait de permettre plus de mobilité, de visibilité, de représentation et de mise en réseau des femmes migrantes peut considérablement habiliter les femmes à jouer un rôle plus important dans les mouvements de diasporas, à participer aux efforts de développement, et à utiliser leurs compétences, leurs connaissances et leur expertise en vue de l'égalité de genre.

Rôle des autorités locales : bien que les suggestions de ce document de base concernent principalement les Etats, les autorités locales devraient être encouragées à s'informer sur les avantages potentiels d'une relation entre les régions des pays d'accueil où vivent les groupes de diasporas et les régions d'origine. L'expérience montre que les projets de jumelage des villes et de coopération décentralisée découlent souvent de la présence d'une population migrante originaire d'une même région, qui sert souvent de lien entre deux régions et deux cultures. En outre, des partenariats avec les autorités locales peuvent se révéler plus efficaces qu'avec des structures nationales pour la coordination de projets de développement de diasporas avec d'autres initiatives au niveau local. A cet égard, la mise en œuvre de plans de développement locaux est une étape importante pour encourager les diasporas à prendre part à des stratégies de développement locales cohérentes et concertées.

Intégration : un thème important et novateur concerne la relation entre la participation transnationale des diasporas et l'intégration dans le pays d'accueil. Bien qu'un besoin de recherches dans cette direction persiste afin d'exposer les conditions de l'existence d'une corrélation positive, négative ou neutre, il ne serait pas trop optimiste de penser que des migrants bien intégrés sont plus disposés à investir dans le développement de leur pays d'origine. A l'inverse, l'implication des diasporas au développement du pays d'origine peut faciliter leur intégration dans le pays d'accueil, particulièrement si ces activités sont élaborées en partenariat avec d'autres acteurs de la société d'accueil.

Le fait de transformer cette idée en action entraîne des initiatives qui lient les projets de développement dans les pays d'accueil à des questions de citoyenneté et à la médiation sociale dans le pays de résidence. Le co-développement français introduit cette idée en « soutenant les initiatives de jeunes personnes d'origine immigrée », une politique qui permet aux associations de jeunes issus de l'immigration et aux associations de jeunes dans les pays d'origine des parents d'être cofinancées pour des activités socioculturelles mises en œuvre dans ces deux territoires. Ces projets devraient encourager la citoyenneté et l'intégration socioéconomique en France, et contribuer aux initiatives de développement dans les régions de départ.

Appropriation: dans ce contexte, le thème de l'appropriation doit être soulevé aux trois niveaux. Tout d'abord, en ce qui concerne les relations entre Etats, l'engagement des pays d'origine doit être assuré, en sachant que le but principal est la réalisation d'objectifs de développement. Pour cette raison, il est important de garantir l'intégration des initiatives de développement des diasporas dans la planification du développement dans le pays d'origine.

Deuxièmement, tandis que les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil ont un rôle important à jouer pour coordonner diverses initiatives pour le développement et pour donner plus de portée aux initiatives des diasporas pour le développement, il doivent veiller à ne pas entraver

l'autonomie des diasporas en ce qui concerne la décision et l'établissement des priorités de leurs actions pour le développement.

Troisièmement, si elles souhaitent garantir la stabilité de leurs projets, les diasporas elles-mêmes pourraient souhaiter s'assurer que la population locale, qui bénéficie de leurs initiatives pour le développement, reste au centre toutes les étapes du projet : identification, mise en œuvre et suivi. Les intérêts des diasporas et de la population locale peuvent diverger, par ailleurs, un manque d'engagement de la population locale entraîne souvent l'échec ou le dysfonctionnement des initiatives des diasporas pour le développement.

5. Promouvoir l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un autre domaine intéressant auquel les diasporas prennent souvent part, ou souhaitent prendre part. Cependant, il ne faut pas perdre de vue tous que les migrants ne sont pas prédisposés à l'entrepreneuriat et que la nature profonde des activités économiques développées par les diasporas repose sur leur statut dans le pays d'accueil (illégaux, résidents de longue durée, seconde génération, etc.), sur les raisons à l'origine de l'initiative (investissement, préparation du retour, aide à la famille...) et sur les perspectives existantes dans le pays d'origine. Néanmoins, si les membres de diasporas ont effectivement acquis des moyens, des connaissances et des réseaux qu'ils souhaitent utiliser dans leurs pays d'origine, les gouvernements des pays d'origine et d'accueil peuvent leur apporter une aide précieuse.

Les pays d'origine qui souhaitent promouvoir l'esprit d'entreprise des diasporas peuvent leur proposer des incitations douanières ou à l'importation, leur donner accès à des zones économiques spéciales et à des comptes en devises étrangères, tout en les informant mieux sur les possibilités d'investissement. Par exemple, grâce à l'utilisation d'Internet et de sites Web. Par ailleurs, étant donné que des recherches ont démontré que les diasporas reçoivent la plupart des informations sur leurs pays d'origine via les membres de leurs familles, les gouvernements et les parties concernées par le développement devraient fournir des informations de qualité sur les possibilités d'investissement, via des médias utilisées par les populations locales.

L'accès à la terre et à la propriété est un sujet sensible, tout particulièrement dans des situations post-conflit, lorsque les diasporas souhaitent récupérer leur propriété. Dans d'autres cas, les réformes sur la propriété foncière peuvent être une étape importante pour encourager les diasporas à investir dans l'agriculture ou dans l'immobilier. Enfin, les gouvernements des pays d'origine devraient garantir la primauté du droit, qui est particulièrement importante pour les émigrants qui sont fréquemment visés pour leur argent, et dont les investissements sont souvent détournés.

Ces différentes mesures seront utilisées suivant la situation spécifique de chaque pays, en sachant qu'il y aura d'importantes différences entre eux, selon le contexte économique et commercial.

Les pays d'accueil ne devraient pas établir un rapport entre leur soutien à l'esprit d'entreprise des diasporas et une conditionnalité du retour. Les diasporas qui souhaitent élaborer un tel projet devraient avoir la possibilité de partir pour une période de test, après laquelle elles pourraient migrer à nouveau vers leur ancien pays de résidence, avec un permis de séjour valide. Les possibilités de congé sabbatique et de portabilité des droits sociaux peuvent aussi avoir une incidence importante sur la décision de tenter un retour dans le pays d'origine. A titre d'exemple, des docteurs belges d'origine marocaine ont pris l'initiative de construire un hôpital privé à Tanger, dans lequel les Marocains de Belgique en visite peuvent bénéficier de soins médicaux de qualité qui sont remboursés par le système de sécurité sociale belge. Cela peut être considéré comme une incitation pour le retour permanent de migrants retraités, et une manière d'épargner de l'argent tant pour les migrants que pour la sécurité sociale belge, les soins médicaux étant environ 30 % moins chers au Maroc.

Le soutien aux migrants pour la création d'entreprises a lieu à quatre niveaux du projet :

- La phase de réception, qui couvre l'octroi d'information et de conseils, une évaluation des capacités techniques et financières et de la motivation du chef de projet, ainsi qu'une formation technique.
- La phase de soutien, qui implique une aide à la préparation du projet, une étude de faisabilité, la préparation d'un plan d'investissement et du soutien financier en lui-même (le principe étant que le chef de projet ne doit pas être évincé).
- Mettre le détenteur de projet en contact avec d'autres partenaires techniques et financiers.
- Assurer un suivi technique dès que le projet est en cours.

Ils doivent aussi veiller à mettre en œuvre des politiques spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des femmes, qui ont tendance à investir davantage dans le commerce informel.

Une expérience récente et novatrice a commencé cette année avec la création d'une « cellule d'accueil pour les projets d'entreprises en Afrique émanant de la diaspora africaine », soutenue par la Coopération belge au développement. Cette initiative, créée pour répondre aux demandes de la diaspora africaine en Belgique, a pour but de conseiller la diaspora dans l'introduction des propositions de projets, avant de les rediriger vers des organisations telles que le CDE (Centre de développement des entreprises), pour les études de faisabilité, l'assistance technique et l'assistance sur le terrain, et BIO (la compagnie d'investissement belge pour les pays en voie de développement) pour des études de faisabilité et le financement. Lorsque les propositions ne sont pas considérées comme des projets viables, leur promoteur est réorienté vers d'autres activités.

Les mesures visant à donner accès au méso-crédit doivent aussi être développées, étant donné que les diasporas pourraient avoir besoin d'un soutien pour les projets commerciaux dans les pays d'origine, qui nécessitent plus de fonds que ceux proposés par le microcrédit, mais qui sont en dessous des exigences minimales pour l'obtention d'une assistance normale au développement du secteur privé.

Il convient de remarquer qu'un soutien technique et financier complet aux initiatives des diasporas dans le secteur privé peut être onéreux lorsqu'on le compare à la taille des projets. Cela nous ramène à l'un des points de l'introduction : lorsque l'on apporte un soutien à des diasporas et que celui-ci n'est pas accessible aux populations locales, ces dernières commencent à considérer la migration comme une nécessité avant de pouvoir profiter des opportunités chez eux. Pour éviter cela, la population locale devrait bénéficier, dans la mesure du possible, des mêmes opportunités que les diasporas pour leurs initiatives d'entrepreneuriat.

6. Renforcement des capacités

Dans tous les cas de participation des diasporas au développement du pays d'origine, il convient de soutenir les gouvernements des pays d'origine dans la mise en œuvre, la gestion et le fonctionnement de réseaux de connaissances spécifiques des diasporas, qui peuvent être utiles aux besoins en matière de développement et qui leur permettraient d'être en liaison avec leurs diasporas dans le monde entier. Cela pourrait revêtir la forme d'un « Réseau des connaissances de la diaspora », qui aurait recours, de préférence, à une plate-forme électronique qui permettrait un échange d'informations. Au sein de ces initiatives, des discussions de groupe avec un modérateur ou des communautés d'intérêt peuvent contribuer à l'élaboration d'initiatives pour le développement spécifiques à un secteur, à la transformation des idées en projets réfléchis, à l'introduction d'une technologie novatrice et à des interventions en toute connaissance de cause, et ensuite, à permettre aux pays d'origine de les reproduire sous forme d'initiative nationale.

Comme on l'a vu plus haut, les individus, ainsi que les groupes diasporiques, ont besoin de renforcement, tant pour des projets de développement collectifs que pour de l'entrepreneuriat privé. Ce soutien, qui peut être apporté dans les pays d'accueil et d'origine, devrait être adapté au public auquel il s'adresse et différencié en fonction des besoins spécifiques. Des formations traditionnelles, comme celles qui sont dispensées sur la manière de gérer des associations, sur la gestion de projet, sur la comptabilité, ou sur la gestion de l'autorité locale, peuvent être très utiles. De même, des conseils plus adaptés sont aussi nécessaires, en se basant sur l'expérience spécifique des diasporas, sur les idées et les désirs, en les aidant à entrer en contact avec d'autres acteurs qui sont présents dans leur champ d'intérêt (par exemple, via des stages en entreprise), en les encourageant à prendre part progressivement à des actions concrètes, et en ouvrant la voie à des modèles d'entreprise novateurs qui mettent à contribution les partenariats publics-privés et Nord-Sud, tout en combinant les préoccupations sociales et économiques.

7. Domaines nécessitant plus de recherches

Bien qu'à présent, la migration et le développement font partie des thèmes les plus importants de l'agenda politique, il est toujours nécessaire de procéder à une analyse et à une évaluation de l'implication des diasporas dans le développement et de son impact sur la pauvreté, tout particulièrement concernant les influences non-financières des diasporas sur le développement du pays d'origine. Une connaissance détaillée de ces sujets contribuera à créer des stratégies qui tiennent compte des différents contextes et des thèmes spécifiques.

En outre, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les liens entre l'implication des diasporas dans le développement du pays d'origine et l'intégration dans le pays d'accueil. L'intégration est-elle propice à plus d'engagement pour le développement ? Cela n'est pas forcément vrai, étant donné qu'il a été constaté que les migrants qui considèrent leur séjour à l'étranger comme temporaire (ou instable) sont plus motivés à investir dès leur retour, du moins, dans les sphères d'investissement traditionnelles (comme le logement et la consommation des ménages). D'autre part, les diasporas qui ont accès à des emplois qui mettent leur niveau de connaissance, leurs compétences et leur expérience à contribution, qui ont la faculté de voyager librement, et qui sont bien intégrées dans leurs sociétés d'accueil, devraient être en mesure de jouer un rôle plus efficace et novateur en tant qu'agents du développement que les diasporas qui sont marginalisées et stigmatisées par les lois, les politiques et une opinion publique défavorable.

Par ailleurs, la participation au développement du pays d'origine est-elle propice à une meilleure intégration ? Cela n'est pas le cas lorsque les immigrants sont impliqués dans des sujets concernant leurs pays d'origine et qu'ils restent isolés de la société d'accueil.

Néanmoins, les politiques sont déjà mises en œuvre, ainsi, il est nécessaire que les gouvernements et les acteurs du développement prennent part à des évaluations indépendantes des initiatives liées aux

diasporas. Il est important d'être en mesure d'évaluer le succès de ces projets, les principaux problèmes rencontrés et les leçons à tirer. Bien qu'il soit important d'être capable de faire des propositions novatrices, il est aussi essentiel d'évaluer les expériences du passé et de s'assurer que les précédents engagements ont été pleinement réalisés.

8. Résultats attendus

En fonction des thèmes soulevés dans ce document et des expériences partagées des participants concernant l'implication du gouvernement, en matière de développement, en collaboration avec la diaspora, la séance de discussion devrait tenir compte des résultats suivants :

Dialogue : Développer des modèles qui consistent à entretenir le dialogue entre les pays d'origine et les diasporas au niveau national, régional et international. Les pays d'accueil devraient développer des stratégies en faveur des diasporas, avec l'aide des pays d'origine et d'autres pays d'accueil qui hébergent des diasporas de même origine.

Surveillance : Prendre part à des évaluations participatives (au niveau national, régional et international) des précédents engagements avec les diasporas pour le développement.

Au niveau national

- Promouvoir les **réseaux de diasporas** en rédigeant une feuille de route pour soutenir leur mise en place, et discuter des manières dont les pays d'origine et d'accueil peuvent devenir des partenaires actifs des réseaux de diasporas.
- Encourager les projets de co-développement en créant des **modèles** d'initiatives individuelles et d'actions communautaires, afin de profiter des connaissances et des autres ressources des diasporas.
- Rédiger un **programme inclusif** pour les diasporas, dont l'objectif est le développement du pays d'origine, en se basant sur des objectifs, des outils et des échéances réalistes.
- Identifier les **secteurs** dans lesquels les négociations bilatérales entre institutions des pays d'origine et des pays d'accueil sont les plus aptes à améliorer le potentiel de développement des diasporas (comme la transférabilité des droits sociaux).

Au niveau international – multilatéral

- **Approche intégrée** : Assurer une cohérence entre les politiques qui considèrent les diasporas comme des agents du développement et d'autres politiques en matière de migration, de commerce, de sécurité ou d'autres secteurs qui peuvent limiter le champ d'action des diasporas pour le développement de leurs pays d'origine.
- Discuter de **la manière dont le soutien multilatéral** peut servir à la mise au point de programmes de renforcement des capacités, dans les pays d'origine, et à l'échange des expériences.
- Rédiger une **feuille de route** en vue d'un engagement significatif des diasporas dans le développement de leur pays d'origine.

(Juin 2007)

Principales références

- AFFORD (May 2000) "Globalisation and development: a Diaspora dimension" Submission by AFFORD for DfID's white paper on globalization and development, 20p.
Accessed at: http://afford-uk.org/resources/download/diaspora_dimension.pdf
- De Haas, H. (June 2006) "Engaging Diasporas: How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries" Study for Oxfam Novib, 112p.
Accessed at: http://www.livelihoods.org/hot_topics/docs/Diaspora_deHaas.pdf
- De Haas, H. (2005) "International migration, remittances and development: myths and facts", Global migration perspectives n° 30, Global Commission on International Migration.
- Ionescu, D. (Jan 2007) "Engaging Diasporas as Development Partners for Home and Destination Countries: Challenges for Policymakers" **Series:** IOM Migration Research Series, No. 26, accessed at: http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/mrs26%20interior.pdf
- Newland, Kathleen and Erin Patrick (2004) "Beyond Remittances: The Role of Diaspora in Poverty Reduction in their Countries of Origin" A Scoping Study by the Migration Policy Institute for the Department of International Development. Accessed at: http://www.livelihoods.org/hot_topics/docs/MPIDiaspora.doc
- Sheffer, G (2003) "Diaspora Politics, At Home Abroad" Cambridge University Press, 290 p.
- Snel, E., Engbersen, G. and Leerkes, A. (2006) "Transnational involvement and social integration" in *Global Networks*, Vol. 6, N. 3, pp. 285-308
- Vertovec, S. (June 2005) "The political importance of Diasporas" University of Oxford, 7 p. Accessed at: <http://www.compas.ox.ac.uk/publications/Working%20papers/Steve%20Vertovec%20WP0513.pdf>
- World Bank (2006) "Global economic prospects, economic implications of remittances and Migration", Washington, D.C. Accessed at: http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&theSitePK=469372&piPK=64165421&menuPK=64166322&entityID=000112742_2005